

PROCES VERBAL DE CONSTAT

1^{ère} EXPÉDITION



**GROB
GUALLAR**
Commissaires de
Justice associés

5 place du 2 Février
68025 - COLMAR

Tel : 0389212980

grobguallar@commissaire-justice.fr

Constat stationnement PMR à RANSPACH-LE-BAS

Le vendredi 16 mai 2025

Référence étude : C7428

**LE VENDREDI SEIZE MAI
DEUX MILLE VINGT CINQ
à 18 heures 00.**

A LA REQUETE DE :

Association CERCLE DES PROPRIETAIRES D'ALSACE, dont le siège est 12 rue des Vignes à 68730 RANSPACH-LE-BAS, FRANCE, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSE :

Que la copropriété Résidence LE CLOS DES HAIES VIVES, située 1B rue des Vignes à 68730 RANSPACH-LE-BAS, dispose d'un parking privatif dans la cour,

Qu'actuellement, il existe une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite, propriété de la copropriété,

Que cependant, une partie des copropriétaires a voté en assemblée générale la transformation de cette place de stationnement en place privée,

Que le requérant a entamé des démarches afin d'obtenir le maintien de cette place de parking PMR,

Que pour l'heure, le Syndic ne réagit pas à ses sollicitations,

Que le Cercle a réussi à se procurer un plan auprès de la Mairie, sur lequel figure clairement la place de stationnement PMR,

Qu'une réunion d'information public se tiendra ce jour à partir de 18H00, au 1B rue des Vignes à RANSPACH-LE-BAS,

Que le plan n'est malheureusement pas pleinement exact vis-à-vis de la configuration actuelle des lieux, et le requérant souhaite que soit dressé constat de la situation objective des lieux.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, soussigné François GUALLAR, Commissaire de Justice associé, membre de la SELARL GROB-GUALLAR, Commissaires de Justice Associés demeurant 5 place du 2 Février à Colmar (68),

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

1B rue des Vignes à 68730 RANSPACH-LE-BAS



Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

EN PRÉSENCE DE :

Monsieur Gilbert SPERY, Président de l'Association CERCLE DES PROPRIÉTAIRES D'ALSACE, que je connais.

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Monsieur SPERY, me communique un plan qu'il a pu retirer auprès de la Mairie de RANSBACH-LE-BAS.

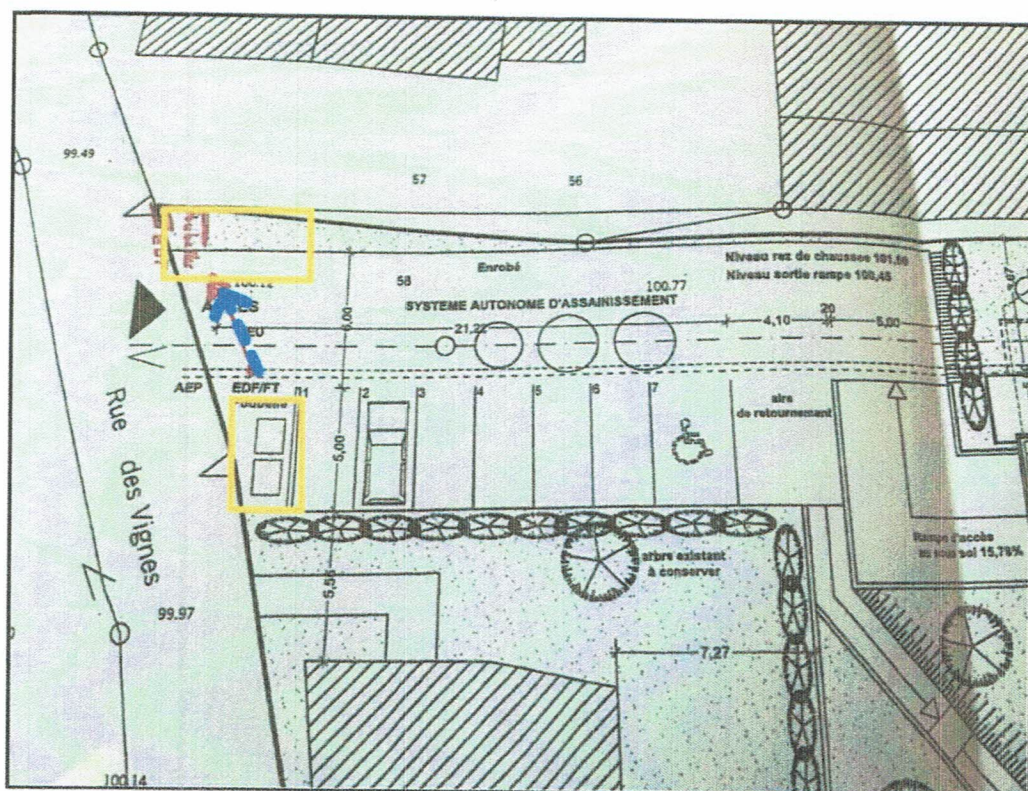
Je constate que sur ledit plan, figure clairement une place de stationnement PMR, première place en partant de la droite.

A ce jour, la place de stationnement PMR est toujours matérialisée sur le sol. J'observe que le véhicule stationné sur la place situé à droite déborde sur la place PMR.

Par ailleurs, j'observe que sur ce même plan, les coffrets et les poubelles se trouvent du même côté. Or, sur site, je constate que l'emplacement des poubelles et des coffrets se trouve finalement en face, le long des buissons.

Leur emplacement initial a été converti en place de stationnement, lot 44, le clou de bornage de la limite de propriété est visible sur le sol.

Je relève enfin que sur ledit plan, il n'est pas prévu de place visiteur. Monsieur SPERY me précise également qu'aucune place visiteur ne figure dans le règlement.



7.



8.

Place 44 un peu plus
agréable d'accès

Le PMR est bien visible
sur le constat du 07 mai la photo parle.